

## Agent.e polyvalent.e des bâtiments

### SERVICE

### BATIMENT

### POSITION HIERARCHIQUE

Sous la responsabilité hiérarchique du responsable du service bâtiment, vous aurez pour mission d'effectuer les opérations de maintenance des bâtiments communaux.

### MISSIONS ET ACTIVITES

- Effectuer sous le contrôle du responsable du service bâtiments les opérations de maintenance des bâtiments communaux
- Effectuer l'entretien des matériels dans les bâtiments communaux
- Effectuer la mise à disposition, le contrôle et l'entretien des équipements loués dans les locaux communaux
- Participer à la mise en place des manifestations communales
- Effectuer les travaux de maintenance des locaux : réfection de peinture, menuiserie, vitrerie, carrelage, plomberie, soudure, petite mécanique
- Maintenir le matériel en bon état de fonctionnement et signaler tous défauts et dégradations
- Mettre en place les salles et espaces publics pour les manifestations communales et les locations de salles.

*La liste des missions et activités ci-dessus n'est pas limitative.*

### COMPETENCES

#### Permis B obligatoire

- Savoirs :
  - \* Maçonnerie, plâtrerie peinture, plomberie, menuiserie
  - \* Informatique (notions de base)
- Savoirs-faire :
  - \* Être capable d'organiser un chantier en travailleur seul ou en équipe
  - \* Connaître les conditions d'applications et de stockage des produits et fournitures
  - \* Connaître les créneaux d'occupation des locaux.

- \* Connaître les consignes de sécurité (mesures de prévention, numéros d'urgence, comportement à observer en cas d'incident...)
- \* Maitriser les gestes et postures de sécurité
- \* Connaître les étiquettes des produits chimiques et respecter les consignes d'utilisation
- \* Savoir détecter les anomalies et dysfonctionnements. Les signaler au Responsable du Pôle Technique

- Savoirs-être :

- \* Autonomie.
- \* Efficacité.
- \* Discrétion.
- \* Accueil des différents intervenants extérieurs, services publics et prestataires privés
- \* Prendre en compte les demandes des utilisateurs et en référer au Responsable du Pôle Technique

### **MOYENS MIS A DISPOSITION**

- \* Véhicule
- \* Equipement de protection individuelle
- \* Outillage électroportatif et caisse à outils
- \* Possibilité de bénéficier d'un logement communal

### **CONTRAINTES DU POSTE**

- \* Travail à l'intérieur ou à l'extérieur tous temps et toutes saisons
- \* Pénibilité physique : station debout prolongée, travail courbé ou agenouillé
- \* Manipulation de produits dangereux

### **CONDITIONS D'EXERCICE**

- \* Temps complet, organisé comme suit :  
du lundi au vendredi : 7h45-11h45/13h30-17h30  
mercredi : 8h45-11h45
- \* Pas de RTT